



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique fiscale

Question écrite n° 39762

### Texte de la question

M. Yves Coussain appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget sur les préoccupations exprimées par l'association des élus partenaires de Val sur la perspective de fiscalisation des associations de tourisme familial. L'entrée en vigueur de cette disposition aurait des retombées en terme d'activité économique et d'emplois alors que ces associations assurent une mission sociale et familiale importante, notamment dans les zones de revitalisation rurale. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir l'informer des dispositions qu'il compte prendre dans ce domaine.

### Texte de la réponse

Le développement du mouvement associatif, secteur essentiel à la cohésion et à l'animation sociales, constitue une préoccupation constante des pouvoirs publics. Le Gouvernement vient de manifester cette volonté en acceptant, sur proposition parlementaire, d'améliorer le régime fiscal des dons. Toutefois, les associations qui se livrent à une exploitation ou à des opérations de caractère lucratif, selon des modalités analogues à celles du secteur concurrentiel, doivent acquitter les impôts commerciaux, à savoir la TVA, l'impôt sur les sociétés et la taxe professionnelle. C'est la raison pour laquelle le régime fiscal privilégié des organismes sans but lucratif est réservé aux seules activités qui sont étrangères à celle habituellement réalisées par les entreprises industrielles et commerciales. Cela étant, et conformément aux préoccupations exprimées, le Premier ministre a annoncé qu'une instruction précisant les règles fiscales applicables aux associations serait mise au point après consultation du conseil supérieur de la vie associative. Cette instruction est en cours de préparation. C'est dans le cadre des principes ainsi définis que toutes les situations particulières devront trouver leur solution, y compris bien entendu celles des associations de tourisme familial agissant dans les zones de revitalisation rurale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Coussain Yves](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39762

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juin 1996, page 3056

**Réponse publiée le :** 15 juillet 1996, page 3826